

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 OCTOBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-sept octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEMAIRE, Maire.

Étaient présents : Alexandre BRETAGNE, Evelyne CALLEJA, Frédéric CARRÉ, Stéphane CARRÉ, Laurence LAMORY (arrivée à 20h23), Jean-Claude LEMAIRE, Eric ROSIER, France ROYER, Jean-Michel SABAN

Étaient absents excusés :

Jean Pierre CARRÉ pouvoir à France ROYER
Danielle LOPES pouvoir à Jean Claude LEMAIRE
Sandra PICART pouvoir à Laurence LAMORY
Charlotte RENARD CHESNET

Étaient absents non excusés :

Frédéric GUEUNOT
Rémi MARSIGNY

ORDRE DU JOUR :

- Nomination de la secrétaire de séance.
- Approbation du dernier compte rendu du jeudi 12 septembre 2019
- Travaux sonnerie église
- Demande de subvention pour les radars pédagogiques
- Achat de défibrillateurs
- Espace public au faubourg
- Avis sur projet centrale éolienne à Dissangis
- Avis sur centrale solaire à Nitry
- Changement du système informatique
- Pigeons
- Participation frais de scolarité
- Opérations financières diverses
- Solde des obsèques de Monsieur Claude WEYRECH
- Question diverses

Date de convocation et d'affichage : 12 octobre 2019 et 14 octobre 2019

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

1. NOMINATION DE LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Evelyne CALLEJA est nommée secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2019

Le compte rendu de la séance du jeudi 12 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

3. POINT SUPPLÉMENTAIRE : INDEMNITÉ ADJOINTE

COMMUNE DE JOUX LA VILLE

4. TRAVAUX SONNERIE DE L'ÉGLISE

Le système des cloches de l'église est défaillant depuis quelques temps. Une estimation des travaux a été faite par la Société ETEB LUCOTTE.

Remplacement du joug et moteur de volée de la cloche n°3	3.736,30€ HT
Mise aux normes du système électrique	3.950,40€ HT
Remplacement battant et brides de suspension de la cloche n°2	2.152,30€ HT
Remplacement du moteur de tintement	879,80€ HT
Soit un TOTAL de	10.718,80€ HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **DONNE** l'accord pour effectuer ces travaux et **VOTE** un crédit de 11.000,00€ HT.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** le Maire à signer tous documents concernant ces travaux et à demander toute subvention qui pourrait lui être accordée.

5. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES RADARS PÉDAGOGIQUES

Le Conseil Municipal a décidé lors de sa séance du 12 septembre 2019 l'achat de 4 radars pédagogiques pour un montant de 8.019,20€ HT soit 9.623,04€ TTC.

Cette opération étant éligible aux subventions spécifiques 'OPÉRATION DE SÉCURITÉ, AMENDES DE POLICE', le Conseil Municipal **AUTORISE** à l'unanimité le Maire à solliciter ces subventions auprès du Conseil Départemental selon le plan de financement ci-dessous :

COUT HT	8019,20€
SUBVENTION AMENDE DE POLICE 30%	2405,76€
FONDS PROPRES 70%	5613,44€
TVA FONDS PROPRES	1603,84€

6. ACHAT DE DEFIBRILLATEURS

Le Conseil Municipal après avoir consulté les fournisseurs **DÉCIDE** à l'unanimité l'achat de 3 appareils semi-automatiques pour un montant de 4.254,00€ HT soit 5.104,80€ TTC à la Société DAE-Défibrillateur.

Le Conseil Municipal **CHARGE** le Maire de solliciter les subventions correspondantes et de signer tous les documents concernant cette affaire.

7. ESPACE PUBLIC AU FAUBOURG

Suite à la mise en place du lotissement du faubourg, des voiries ont été modifiées qui se trouvent actuellement dans l'espace privé de la commune.

Le Conseil Municipal après avoir étudié le dossier **DÉCIDE** à l'unanimité de régulariser la situation auprès du service du cadastre. A cette fin il **AUTORISE** le Maire à donner pouvoir à :

O. MIALON
GÉOMEXPERT SAS
Géomètres-Experts Associés
2 Bis Chemin du Halage
89200 AVALLON

COMMUNE DE JOUX LA VILLE

A l'effet de signer en ses lieu et place le document d'arpentage prévu par le décret n° 55-471 du 30 avril 1955 relatif au changement des limites de la parcelle cadastrée :

Commune : Joux la ville

Située : sur le Faubourg

Cadastrée : ZW n° 291

En vue de :

- La modification du parcellaire cadastral selon les indications du présent document d'arpentage

Le présent pouvoir ne peut en aucun cas être considéré comme un engagement de vente ou d'achat.

Il décide de classer en espace public une partie de la parcelle 7W291 qui s'appellera désormais Rue de l'Ancien Réservoir, celle-ci commençant à la Rue des Commetières pour finir au CD11 (Joux la ville - l'Isle sur Serein), le délaissé de la voie menant au point propreté s'appellera Chemin de la Messe, en extension de celui-ci.

Le Conseil Municipal **CHARGE** le Maire de signer tous documents concernant cette affaire.

8. AVIS SUR PROJET CENTRALE ÉOLIENNE A DISSANGIS

Après exposé du dossier, le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce dossier par : 6 voix pour, 3 abstentions, 1 contre et 2 non exprimés.

9. AVIS SUR CENTRALE SOLAIRE A NITRY

Après exposé du dossier, le Conseil Municipal émet l'avis suivant : 5 voix pour, 5 abstentions, 2 non exprimés.

10. CHANGEMENT DU SYSTEME INFORMATIQUE

Compte tenu de l'obsolescence du système informatique de la Mairie (9 ans d'âge), de l'évolution technique et des exigences dues à la dématérialisation et la mise en place de la RGPD, le Conseil Municipal à l'unanimité DÉCIDE le changement des appareils pour un montant de 2.371,00€ HT soit 2.845,20€ TTC, installation des logiciels compris, et souscrire au contrat PACK HORIZON VILLAGE WEB pour un montant global de **5.407,00€ HT la première année** soit 6.488,40€ TTC qui se décompose de la manière suivante :

- Investissement logiciels soit 4.733,60€ HT soit 5.680,32€ TTC
- Fonctionnement prestations soit 673,40€ HT soit 808,08€ TTC

Les années suivantes : 3.367,00€ HT soit 4.040,40€ TTC

Dont investissement logiciels : 2.693,60€ HT soit 3.232,32€ TTC

Dont fonctionnement prestation : 673,40€ HT soit 808,08€ TTC

Le Conseil Municipal **AUTORISE** le Maire à signer tous documents concernant cette décision.

11. DESTRUCTION DES PIGEONS

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés DÉCIDE après consultation des devis et comparaison des méthodes de confier la mission à la Société les Aigles de Bourgogne pour un montant de 2.880,00€ HT soit 3.456,00€ TTC.

Le Conseil Municipal **CHARGE** le Maire de signer tous documents liés à ce point avec exigence de disparition de tous les volatiles.

COMMUNE DE JOUX LA VILLE

12. PARTICIPATION FRAIS DE SCOLARITÉ

Un élève de Joux la Ville fréquente une classe spécialisée à Avallon en primaire. Le montant des frais annuels demandé par Avallon s'élève à 772,00€.

Le Conseil Municipal à l'unanimité **CHARGE** le maire de signer la convention et s'acquitter du montant dû.

13. OPÉRATIONS FINANCIERES DIVERSES

CAUTION :

Monsieur GONCALVES Rodrigue et Madame SOTT Eden locataires du 7 Rue Mardalle, ont quitté le logement.

L'état des lieux constate un mauvais entretien des locaux qui ont nécessité les heures de travaux suivantes :

- Employé communal : 12h x 10.13€ charges comprises soit 121.56€
- Femme de ménage : 6h x 10.07€ charges comprises soit 60.42€
- Produits d'entretien + peinture soit 30,00€

Soit à déduire de la caution : 211.98€

Le Conseil Municipal considérant le non entretien et la dégradation excessive du logement **DÉCIDE** de retenir une partie de la caution à hauteur des sommes engagées.

ENCAISSEMENT DE CHEQUES :

Le Conseil Municipal **ACCEPTÉ** par ailleurs les remboursements suivants :

VEOLIA	99,73€
EDF	21,25€ + 278,20€
TOTAL DIRECT ENERGIE	247.18€

Et **CHARGE** le Maire d'émettre et signer les titres.

14. SOLDE DES OBSEQUES DE MONSIEUR CLAUDE WEYRECH

Réception a été faite des pompes funèbres HUGOT Jean à Vermenton du restant à payer des obsèques de Monsieur Claude WEYRECH.

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** à l'unanimité de prendre en charge la somme de 1023,29€.

15. QUESTIONS DIVERSES

INDEMNITÉ ADJOINTE

Suite à la démission de Madame DOLOU, la délégation école a été attribuée à Madame France ROYER. En conséquence il est proposé de porter son indemnité à **462.84€ Brut**, à compter du 1^{er} Novembre 2019.

Le Conseil Municipal **DONNE** son accord à l'unanimité.

Monsieur Eric ROSIER suggère d'organiser une petite aire de pique-nique sur l'espace vert situé en sortie de bourg direction Nitry. L'idée est retenue dans l'aménagement global à venir.

Monsieur Frédéric CARRÉ signale une mauvaise sonorisation à l'église. Le Maire informe que la sono appartient à l'association paroissiale et que son entretien ou son amélioration est de sa compétence.

COMMUNE DE JOUX LA VILLE

Il suggère que le transformateur à venir près du cimetière soit mis dans l'autre sens. Cette affaire sera à discuter avec ENEDIS qui exige l'accès des équipements par une rue ou espace public.

Remarque est faite que la Rue de la Tour est très empruntée, la vitesse élevée et les deux STOP souvent ignorés.

A observer et décider les mesures lors des prochaines réunions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50.

COMMUNE DE JOUX LA VILLE

Alexandre BRETAGNE

Evelyne CALLEJA

Frédéric CARRÉ

Jean-Pierre CARRÉ
POUVOIR A
France ROYER

Stéphane CARRÉ

Charlotte
RENARD -CHESNET
ABSENTE EXCUSÉE

Frédéric GUEUNOT
ABSENT
NON EXCUSÉ

Laurence LAMORY

Jean-Claude LEMAIRE

Danielle LOPES
POUVOIR A
Jean Claude LEMAIRE

Rémi MARSIGNY
ABSENT NON EXCUSÉ

Sandra PICART
POUVOIR A
LAURENCE LAMORY

Eric ROSIER

France ROYER

Jean-Michel SABAN

TABLE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération 73_2019	TRAVAUX SONNERIE EGLISE
Délibération 74_2019	DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES RADARS PEDAGOGIQUES
Délibération 75_2019	ACHAT DE DÉFIBRILLATEURS
Délibération 76_2019	ESPACE PUBLIC AU FAUBOURG
Délibération 77_2019	AVIS SUR PROJET CENTRALE ÉOLIENNE A DISSANGIS
Délibération 78_2019	AVIS SUR CENTRALE SOLAIRE A NITRY
Délibération 79_2019	CHANGEMENT DU SYSTEME INFORMATIQUE
Délibération 80_2019	DESTRUCTION DES PIGEONS
Délibération 81_2019	PARTICIPATION FRAIS DE SCOLARITE
Délibération 82_2019	OPÉRATIONS FINANCIERES DIVERSES
Délibération 83_2019	SOLDE DES OBSEQUES DE MONSIEUR CLAUDE WEYRECH
Délibération 84_2019	INDEMNITE ADJOINTE